

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2008 - Convocation du 16/01/2008
Compte rendu affiché le : 01/02/2008

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	20
Votants	25

Présents : M. LAFFLY; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; Mme MARMONIER; Mle VEYRIER; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mme GUERIN (pouvoir à Mme GLATARD); Mme WYMANN (pouvoir à Mme BOUHEY); M. GOSSET (pouvoir à M. GONDELAUD); M. FORGET (pouvoir à M. RODRIGUEZ); M. MACHURAT (pouvoir à M. BELLOT)

Absents : Mme BERRA; Mme ZUILI; M. FERNANDES; Mme LABASOR.

Objet : Subvention Association Saône Mont d'Or Nature (Saucona Raid)

Une demande de subvention est formulée par l'Association Saône Mont d'Or Nature dans le cadre du SAUCONA RAID. Comme les années précédentes, la commune participe à cette manifestation notamment par le versement d'une subvention.

Cette année, la demande de l'association porte sur 12 000.00 € afin d'avoir la trésorerie nécessaire à l'organisation de cette manifestation.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- **DECIDE du versement d'une subvention de 12 000.00 € à l'Association Saône Mont d'Or Nature, association soutien de l'épreuve, dans le cadre du SAUCONA RAID,**
- **DIT que les crédits sont prévus au budget communal, article 6574,**
- **Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à l'application de la présente décision.**

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 24 janvier 2008
Le Maire,
Paul LAFFLY.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 05/02/2008
Publication ou affichage du 05/02/2008
Paul LAFFLY,
Maire.

